

# Italie : Matteo Renzi propose une vaste réforme du travail

● A la veille de l'accord sur le nouveau pacte de coalition, le leader démocrate propose de créer un contrat unique d'insertion et un « chèque universel » pour les chômeurs.

## EUROPE

Pierre de Gasquet  
pdegasquet@lesechos.fr  
— Correspondant à Rome

« Aider le pays à repartir. » Un mois après son élection triomphale à la tête du Parti démocrate (PD), c'est l'obsession de Matteo Renzi, trente-neuf ans, qui présentera aujourd'hui son « plan emploi » à la direction du parti. Destiné à accélérer la reprise face à l'urgence

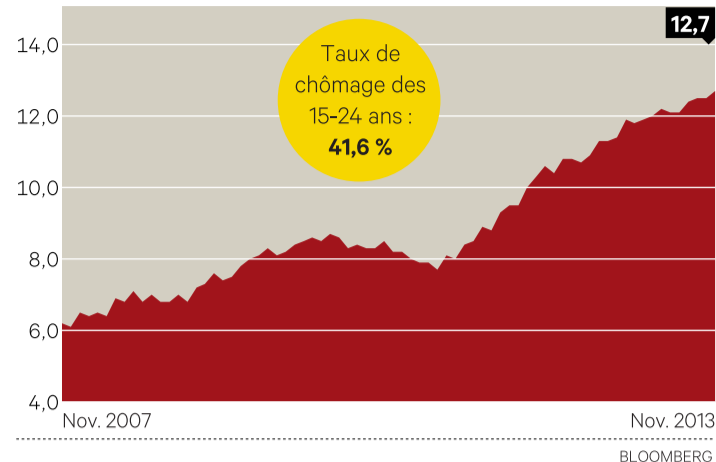
du chômage des jeunes (42 %) le « Jobs Act » de Matteo Renzi, une des deux grandes priorités du centre-gauche avec la réforme électorale, a déjà été favorablement accueilli par les syndicats et le chef du gouvernement, Enrico Letta. Outre la mise en place d'un système d'indemnisation (baptisé « chèque universel »), proche du RSA français, le « plan Renzi », d'inspiration ouvertement blairiste, prévoit la création d'un contrat unique d'insertion à durée indéterminée pour les nouveaux entrants et une

simplification drastique du Code du travail.

« Il ne s'agit pas seulement d'une question de droit du travail, mais d'un des principaux défis pour une classe dirigeante qui feint d'ignorer que le chômage des jeunes à 42 % est une terrible défaite pour l'Italie », a écrit Matteo Renzi dans une longue lettre ouverte publiée hier par « La Stampa ». Principal élément innovateur du « Jobs Act » (soumis dès aujourd'hui à une « consultation populaire ») : la création d'un nouveau contrat

## Le doublement du chômage italien en six ans

En % de la population active



unique d'insertion à durée indéterminée « à protection croissante » pour les nouveaux entrants (avec une dose de flexibilité pendant trois ans). Parallèlement, le plan prévoit la création d'un nouveau dispositif d'indemnisation chômage (baptisé « chèque universel »), avec obligation de formation et impossibilité de refuser plus d'une proposition d'emploi. Au chapitre de la réglementation, il propose d'élaborer un projet de simplification drastique du Code du travail, dans un

délai de huit mois, avec une réduction sensible du nombre actuel des formes de contrats de travail (plus de 40 aujourd'hui) et la participation des élus des salariés aux conseils d'administration des grandes entreprises, sur le modèle allemand.

### Un coût de 10 milliards

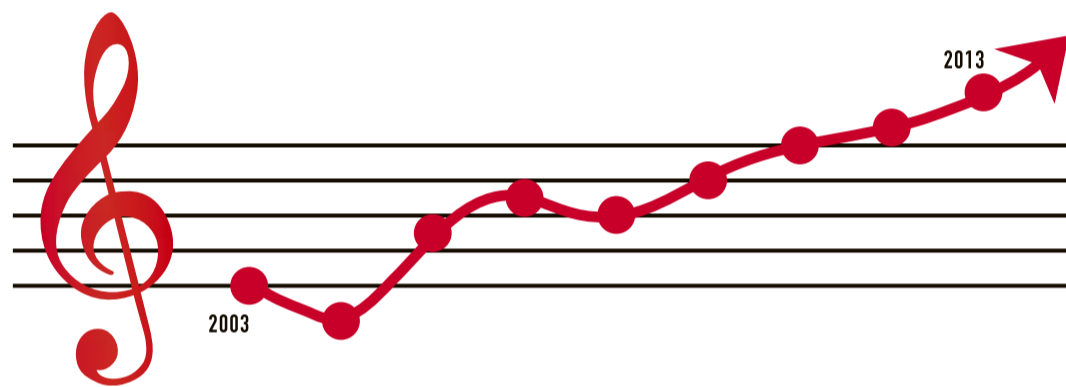
« Ce ne sont pas les textes de loi qui créent de l'emploi, mais les entrepreneurs [...]. L'Italie peut se redresser à condition de sortir de cette situation de "Belle endormie" », a lancé Matteo Renzi, au lendemain de la publication d'un nouveau taux de chômage de 12,7 % en novembre, le plus haut depuis 1977. Outre la partie réglementaire, le « plan Renzi » prévoit un volet fiscal sur la baisse des charges des entreprises qui embauchent (avec réduction de 10 % du coût de l'énergie pour les PME) et un volet industriel pour relancer l'investissement dans les secteurs porteurs (culture, tourisme, mode, « green economy »...) Le

« Ce ne sont pas les textes de loi qui créent de l'emploi, mais les entrepreneurs [...]. L'Italie peut se redresser à condition de sortir de cette situation de "Belle endormie". »

MATTEO RENZI,  
leader du Parti démocrate (PD)

plan a déjà reçu un accueil favorable des syndicats. « Cela va dans la bonne direction », a reconnu la secrétaire générale de la CGIL (la CGT italienne), Susanna Camusso. De son côté, le commissaire européen à l'Emploi, Laszlo Andor, y voit une « nouvelle impulsion » en ligne avec les recommandations de Bruxelles. En revanche, l'actuel ministre du Travail, Enrico Giovannini, a émis des réserves sur le « contrat unique » et le centre-droit ne cache pas ses interrogations sur le financement d'un plan dont le coût prévisionnel est estimé à 10 milliards d'euros.

A la veille de la finalisation du nouveau « contrat de coalition » pour 2014 – qui sera présenté par Enrico Letta, à Bruxelles, le 29 janvier –, le leader du centre-gauche, Matteo Renzi, peut en tout cas se targuer d'avoir réussi à « dribbler » le gouvernement sur le terrain crucial de l'emploi. Mais les négociations ne font que commencer pour traduire le « Jobs Act » dans les faits. ■



# RADIO CLASSIQUE TOUJOURS À LA HAUSSE

# 1 188 000

## AUDITEURS QUOTIDIENS PAR JOUR +70 000 AUDITEURS EN UN AN\*

# radio classique

## Paris 101.1 FM

\* Source Médiamétrie 126 000 Radio ND2013, L&V, cible 13+, audience cumulée, évolution en un an

### TROIS QUESTIONS À PIETRO ICHINO

Juriste, sénateur Scelta Civica

« Le contrat unique d'insertion serait un pas en avant positif »

Propos recueillis par  
P. de G.

Un des principaux inspirateurs de la réforme du travail de Mario Monti de 2012 et spécialiste de la « flexsecurity », le sénateur centriste Pietro Ichino (ex-Parti démocrate), porte un jugement nuancé sur les propositions du « plan Renzi ».

#### ● Quel est l'élément le plus novateur à vos yeux dans le projet de « Jobs Act » proposé par Matteo Renzi ?

Pour donner une réponse complète, il faudrait attendre le texte définitif. Nous ne connaissons encore que les titres de chapitre. A cette réserve près, les éléments les plus novateurs portent sur la simplification du Code du travail et sur le « contrat d'insertion à temps indéterminé à protection croissante ». C'est un pas en avant positif par rapport à la fermeture de la « vieille gauche » sur ce sujet. En revanche, sur la réduction des formes contractuelles, il ne me semble pas que la priorité soit de supprimer ou d'interdire certains types de contrats. Le problème est d'en empêcher l'usage abusif destiné à contourner le droit du travail.

#### ● Comment voyez-vous la création d'un mode d'indemnisation baptisé « chèque universel » ?

Il faut distinguer entre l'assurance-chômage et les mécanismes

d'indemnisation. Sur le plan de l'assurance-chômage, nous disposons déjà d'un traitement universel assez bien aligné sur les standards européens depuis la réforme Fornero de 2012 : il s'agit de l'assurance sociale pour l'emploi (Aspi), qui assure un chèque de 75 % de la dernière rémunération pour six mois, avec réduction graduelle pour les six mois suivants. Ce qui manque en Italie est un traitement universel d'indemnisation pour les cas non couverts par cette assurance-chômage. L'idée d'un revenu de solidarité active (RSA) à l'italienne peut aller dans la bonne direction. Mais il faudrait y inclure toutes les formes d'assistance plus ou moins masquées qui existent aujourd'hui dans notre pays (caisse de chômage partiel en dérogation, « travailleurs socialement utiles »...), qui servent seulement à attribuer un chèque de 600 euros par mois aux chômeurs du Mezzogiorno.

#### ● Que pensez-vous du principe de l'entrée des représentants élus des salariés au sein des conseils d'administration des grandes entreprises ?

Je ne suis pas contre tel ou tel mécanisme de participation. Il en existe une quinzaine de formes possibles. Mais je suis sceptique sur l'opportunité d'imposer cette forme de participation, qui risque de dissuader les multinationales d'investir en Italie. Le choix du système de participation et du modèle de gouvernance doit être négocié entreprise par entreprise.